

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARGELLIERS

Séance du jeudi 16 décembre 2021  
Délibération n°2021-42

**Nombre de Membres :**

du Conseil Municipal : 13  
en exercice : 13  
présents : 11  
Représentés : 1

**Votes :**

Pour : 12  
Contre : 0  
Absentions : 0

**Date de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 10 décembre 2021 (par mail)**  
**Date d'affichage de la convocation : vendredi 10 décembre 2021**

**Présents :** Florence LAUSSEL, Yves LEBORGNE, Vincent BOUBAL, Alain FOURNIER, Bernard TREMOULET, Jean Michel CLAREY, Catherine DUSCHA, Valérie GROS, Claudie BERARD, Pierre AMALOU, Thierry AILLAUD

**Absents :**

**Absentes excusés :** Gaëlle ROUX-MENON, Séverine RAMON

**Pouvoirs :** Séverine RAMON à Pierre AMALOU

**Secrétaire de séance :** Vincent BOUBAL

**Projet 8 000 arbres**

Dans le cadre de son action « Hérault Environnement », le Département a lancé depuis plusieurs années, le projet "8 000 arbres par an" pour l'Hérault.

Cette action volontariste vise à encourager les communes à intégrer des arbres dans leurs projets d'aménagements.

La commune a déjà bénéficié en 2019-20 de la réception de 43 arbres dans le cadre de cette opération. Ils ont été installés sur l'espace de la step et sur le jardin de Tranquille. La Commune d'Argelliers souhaite poursuivre ces efforts en aménageant un espace paysagé et ombragé aux abords du nouveau groupe scolaire actuellement en construction.

Pour satisfaire aux principes de cette opération, le projet proposé doit répondre aux critères suivants :

- les sites retenus peuvent être multiples : une aire de jeux, un boulodrome, un espace public, une esplanade, une cour d'école ...
- les arbres sont choisis dans un panel de trente-quatre essences adaptées aux territoires

- ils sont d'une taille significative (circonférence du tronc entre 8 et 14 cm) ;
- ils présentent un caractère mellifère propice aux abeilles ;
- le Département en assure l'achat et la livraison ;
- la commune prend en charge les plantations soit en régie, soit avec des associations, des écoles, des collèges ou tout autre partenaire ;
- des mesures d'accompagnement seront proposées par le Département pour assurer le succès de la plantation (fourniture d'un guide relatif aux techniques de plantations : période de plantations, caractéristiques des fosses, du tuteurage / haubanage, suivi d'arrosage, etc. et actions de formation).

Ces plantations ayant vocation à être affectées à l'usage du public ou à un service public communal (écoles maternelles et élémentaires, voies communales, aires de jeux, places publiques, autres espaces publics communaux), celles-ci seront cédées à la Commune à l'amiable et à titre gratuit, sans déclassement préalable, conformément à l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

A cet effet, la commune, à réception des sujets, sera responsable de leur entretien, et contribuera à la réussite de l'opération par la qualité et le suivi des prestations liées à la prise de la végétation.

Les dates de livraison seront si possible espacées dans le temps et les essences d'arbres et leurs nombres seront définitivement choisis après acceptation du projet, en concertation avec les services du Département.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

- De SOLLICITER et d'ACCEPTER la cession à l'amiable et à titre gratuit, sans déclassement préalable, conformément à l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques de 60 arbres d'essences diverses ( 8 érables, 4 micocouliers, 7 tamaris de France, 8 tamaris d'été, 5 amandiers, 5 cormiers, 3 tilleuls, 5 albysias, 5 arbousiers, 5 arbres impériaux et 5 arbres de Judée.)
- d'AFFECTER ces plantations aux espaces publics communaux suivants : Espace Vert Paradis
- d'AUTORISER Le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune tous les actes relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Fait à ARGELLIERS, le 16/12/2021  
 Acte rendu exécutoire  
 Après envoi en préfecture le  
 Après affichage le

Le Maire  
 Pierre AMALOU



Page 2 sur 2